Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260907-2026310CCAS-DE

Département des Côtes d'Armor
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS
N° 2026/3/10
CCAS DE PLEHEDEL

Séance du 7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi sept septembre, à 18 heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réunie à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Président du CCAS.
La convocation porte la date du 31 août 2026.
Publiée le 17 septembre 2026.

Etaient présents : ROPERS Daniel, LE TREUST Nathalie, NAOUR Claudine, GUEZOU Jean-Yves, MOREAU Sandrine, CLECH Marie.
Etaient absents et excusés : DENIAUD-QUREOMES Sylvie, JEGOU Daniel, SAVIDANT Dominique.
Secrétaire de séance : MOREAU Sandrine désignée à l'unanimité.

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

La Trésorerie de Guingamp nous transmet une liste d'impayés pour une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget Ty an Diskuizhadenn.

L'état arrêté au 30 septembre 2025 fait état de 14 114.15 €uros restant à recouvrer.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Après délibération, la Commission administrative, à l'unanimité, décide d'admettre cette somme de 14 114.15 € en non-valeur sur le budget Ty an Diskuizhadenn 2026 à l'article 6541.

Le Président du CCAS,
Daniel ROPERS :